

DOSSIER DE PRESSE

LA FINANCE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE

Paris, le 1^{er} décembre 2014

PLACE
DE PARIS
2020



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Sommaire

- 5** Introduction
- 7** Mobiliser davantage l'épargne des ménages au service du financement de l'économie
- 11** Répondre aux besoins des entreprises de manière sûre et efficace
- 15** Faire de la place financière de Paris une place attractive et dynamique tournée vers le financement de l'économie

« Place de Paris 2020 », mettre la finance au service de l'économie

En juin dernier, Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics lançait le comité « Place de Paris 2020 ». Cette initiative s'inscrit dans la stratégie économique du Gouvernement qui vise à **créer les conditions d'un retour rapide à une croissance plus forte et durable**.

En complément du Pacte de responsabilité et de solidarité qui dégager des marges de compétitivité et de croissance pour les acteurs économiques, ces derniers doivent aussi **disposer de bonnes conditions de financements** pour réaliser leurs projets.

L'objectif fixé par Michel Sapin est clair depuis le début : **placer la finance au service d'une croissance durable de l'économie réelle dans un cadre assurant la stabilité financière et la protection des épargnants**. Michel Sapin a donc souhaité rassembler les acteurs ET les utilisateurs de la Place financière de Paris afin de dynamiser la réflexion collective sur :

- le financement de l'économie
- l'évolution de l'épargne
- les instruments financiers nécessaires au service de la croissance économique

Assurer la stabilité financière et la protection des épargnants

Le Gouvernement s'assure que les évolutions du système financier sont compatibles avec la stabilité financière et la protection des épargnants. Informer davantage les consommateurs, assurer la transparence et garantir le devoir de conseil et de mise en garde de la part des établissements bancaires et financiers restent la priorité.

Depuis juin dernier, ce sont **douze groupes de travail et plus de 200 personnes** qui ont collaboré aux travaux du comité.

Pour répondre aux enjeux, trois objectifs précis ont été fixés et ont guidé les travaux menés ces cinq derniers mois :

1. Mobiliser davantage l'épargne des ménages au service du financement de l'économie
2. Répondre aux besoins des entreprises de manière sûre et efficace
3. Faire de la place financière de Paris, une place attractive et dynamique, tournée vers le financement de l'économie

LE COMITÉ « PLACE DE PARIS 2020 »

Le comité rassemble des représentants des secteurs de la banque, de l'assurance, de la gestion de fonds, des intermédiaires, des infrastructures de marché, des régulateurs, des élus, des utilisateurs (les entreprises, de tailles et de secteurs variés, ayant des modes de financement différents) et des épargnants.

Les élus (nationaux et locaux) jouent un rôle clé dans l'« écosystème » de la place financière – les enjeux d'intérêt général, en termes d'emplois, d'activité, de fiscalité etc. sont très importants.

Le point de vue des chefs d'entreprises utilisateurs de services financiers, est essentiel pour identifier les besoins et apporter un éclairage opérationnel.

La présence d'experts bons connaisseurs des milieux financiers, en économie et en droit, apporte aux réflexions une perspective de long terme

Mobiliser davantage l'épargne des ménages au service du financement de l'économie

Il y a un paradoxe : le taux d'épargne des Français est très élevé (15 %) et, pour autant, l'épargne financière des ménages reste relativement peu investie en actions ou en obligations d'entreprises. Orienter davantage cette épargne vers le financement des entreprises est essentiel.

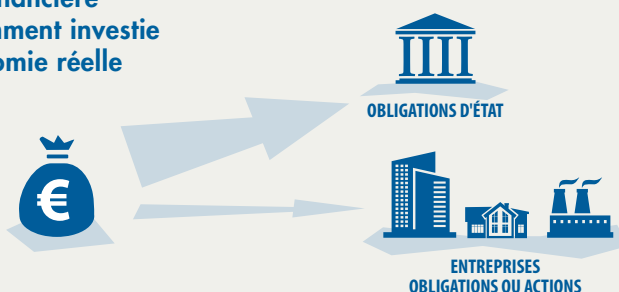
CONCRÈTEMENT, AUJOURD'HUI C'EST...

→ **Mieux employer une partie de l'épargne des Français grâce à la réforme de l'assurance-vie**

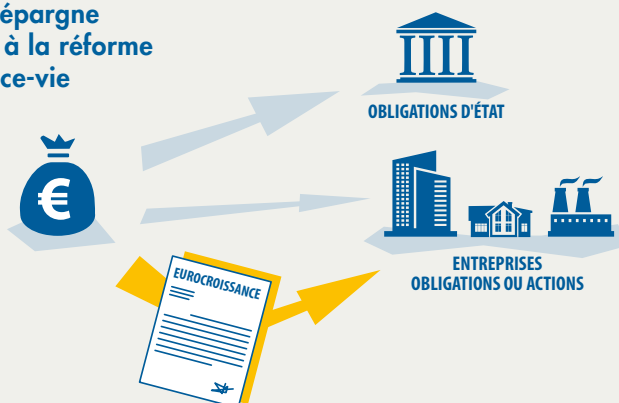
La réforme de l'assurance vie a été finalisée en septembre 2014 avec la publication des derniers textes réglementaires nécessaires. Les produits d'assurance-vie « Eurocroissance » et « Vie-génération » commencent à être commercialisés par les sociétés d'assurance.

Eurocroissance, pour les épargnants, ce sont des perspectives de rendement plus importantes associées à un capital garanti au bout de huit ans au moins. C'est aussi la possibilité pour les assureurs, pendant ces huit années, d'investir ces sommes dans des actifs plus risqués (comme des actions), contrairement aux fonds garantis à tout instant, qui ne permettent pas de tels investissements.

**L'épargne financière
pas suffisamment investie
dans l'économie réelle**



**Réorienter l'épargne
gérée grâce à la réforme
de l'assurance-vie**



Au total, les contrats type « Eurocroissance » devraient permettre de déplacer, vers le financement de l'économie réelle, des masses importantes d'épargne actuellement investies en obligations d'État. Au moins 50 Mds d'euros devraient pouvoir être réalloués des fonds euros vers les fonds croissance d'ici 5 ans (soit près de 4 % du total des fonds euros).

À RETENIR

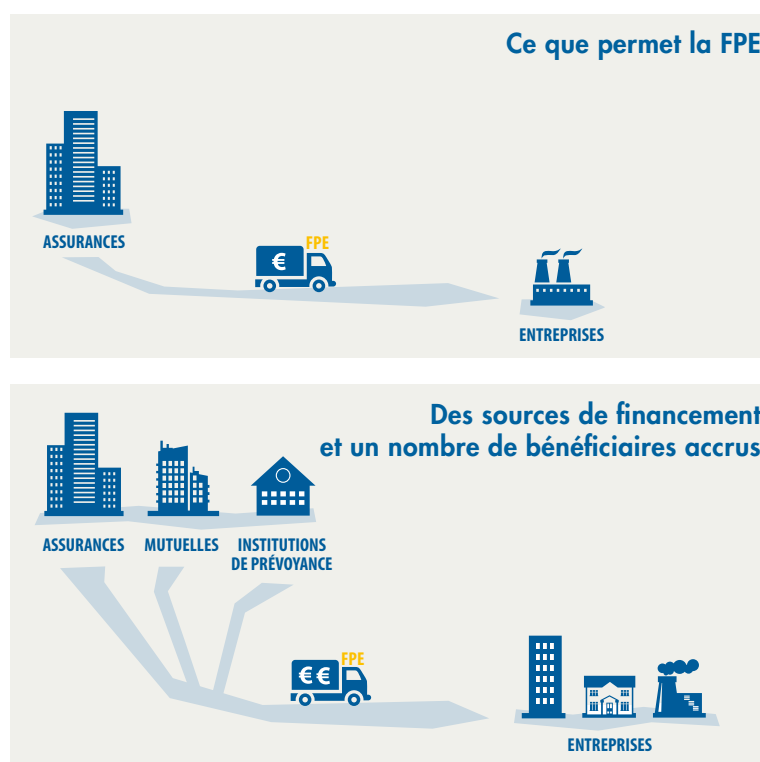
La réforme de l'assurance-vie, ce sont des produits d'assurance-vie sûrs et rentables dont les fonds vont être investis dans le financement de l'économie française.

→ Accroître les sources de financement et le champ des entreprises bénéficiaires

RAPPEL SUR LA RÉFORME DES FONDS DE PRÊT À L'ÉCONOMIE

Le système de financement de l'économie actuel ne répond pas parfaitement à la diversité des besoins de financement des PME et des ETI. Il faut donc favoriser le développement de sources complémentaires de financement, tout spécialement en direction de ce type d'entreprises. C'est l'objet de la création à l'été 2013, des fonds de prêt à l'économie par lesquels les assureurs peuvent désormais financer indirectement l'économie non financière. Depuis le lancement de la réforme, entre 5 et 10 Mds d'euros ont pu être prêtés aux entreprises grâce à ce dispositif.

La création des fonds de prêt à l'économie il y a un an a permis aux assureurs d'investir davantage dans les entreprises ; d'ici la fin de l'année 2014 de nouvelles avancées permettront aux mutuelles et aux institutions de prévoyance de participer elles aussi à ces canaux de financement. Et du côté des bénéficiaires, **davantage d'entreprises pourront en bénéficier** (par exemple les entreprises individuelles ou artisanales, ou encore les entreprises qui financent les infrastructures).



→ Mobiliser les fonds de retraites complémentaires au service du financement de l'économie

Comme l'assurance-vie, certains fonds de retraite complémentaires sont actuellement très peu investis en actions ; or, tout en conservant la prudence nécessaire à la couverture de leurs engagements, il est possible de **les orienter en partie vers le financement de l'économie réelle**. Une première étape est donc engagée dès cet automne, avec la modification des textes régissant les règles d'investissement du Régime Additionnel (retraite complémentaire) de la fonction publique (ERAFP) qui sera effective d'ici la fin de l'année 2014. Cette réforme permettra à cet organisme de retraite d'investir en actions 5 Mds d'euros supplémentaires d'ici 2020.

LES MESURES À VENIR

→ Mieux mobiliser l'épargne salariale en faveur, notamment, du financement de l'économie

L'épargne salariale, avec un encours de plus d'une centaine de milliards d'euros contribue déjà fortement au financement de l'économie réelle avec plus de 50 % de l'encours investi en actions. Le rapport du Copiesas (conseil d'orientation de la participation, de l'intéressement, de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié) remis au Gouvernement le 26 novembre dernier propose 31 mesures qui seront soumises dans les prochaines semaines à la concertation avec les partenaires sociaux. Le rapport propose en particulier de **favoriser l'orientation des fonds vers le financement des entreprises tout en continuant à protéger l'épargnant**. Des propositions seront faites d'ici la fin de l'année et seront intégrées au projet de loi pour la croissance et l'activité au 1^{er} trimestre 2015.

→ Encourager l'économie socialement responsable avec la mise en place d'un label « ISR »

Un label distinguant les fonds d'investissement s'inscrivant dans une démarche d'investissement socialement responsable sera mis en place dans les prochaines semaines. L'ISR permet d'amener une part croissante des gestionnaires d'actifs, des investisseurs et des entreprises à progresser dans la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance et à s'inscrire dans une logique de long terme. La définition d'un label ISR simple, clair et lisible, permettra **d'orienter une proportion significative des investissements publics et privés vers les entreprises les plus vertueuses, en permettant un développement rapide du secteur.**

L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE, C'EST QUOI ?

La démarche d'Investissement Socialement Responsable (ISR) est le pendant financier de la notion de développement durable. Elle consiste à choisir d'investir dans des entreprises qui prennent en compte dans leur modèle de développement des notions qui ne sont pas uniquement financières mais de nature sociale et environnementale.

Répondre aux besoins des entreprises de manière sûre et efficace

Les besoins des entreprises en matière de services financiers sont variés : ils dépendent de leur stade de développement ainsi que de leur taille, mais aussi de leurs préférences en matière de moyens de financement. Les financements de marché représentaient 25 % du financement en dette des entreprises françaises fin 2007, ce ratio est aujourd'hui de 35 %. Cette évolution profonde concerne les grandes entreprises mais aussi celles de taille intermédiaire. Elle doit être accompagnée. Les canaux bancaires comme les canaux complémentaires à celui du crédit bancaire traditionnel doivent être développés.

CONCRÈTEMENT, AUJOURD'HUI C'EST...

→ Diversifier les modes de financement des ETI (Entreprises de taille intermédiaire)

Des travaux de place sur l'Euro-PP ont débuté dès fin 2012 afin de faire émerger des bonnes pratiques sur le marché naissant des placements privés, très important pour le financement de l'économie réelle. Depuis 2012, ce type de financement a permis de mobiliser environ 10 Mds d'euros, principalement au profit d'entreprises de taille intermédiaire. Avec le plein soutien du ministre des Finances, la place a endossé au printemps 2014 une charte de l'euro-PP, qui définit les standards de marché et favorise ainsi son développement.

Depuis le dernier comité qui s'est réuni en juin dernier :

- **le marché de l'Euro-PP s'internationalise** avec des premières opérations d'émetteurs étrangers à Paris réalisées à l'été 2014.
- la place finalise **une documentation standard** appelée « contrat standard d'Euro-PP » qui pourra être utilisée par l'ensemble des émetteurs souhaitant recourir au placement privé. Elle facilitera donc le développement de ce marché ainsi que sa visibilité.

« Le financement des entreprises, de toutes les entreprises et sous toutes ses formes, est une préoccupation forte du Gouvernement. Avec le renforcement des exigences prudentielles en réponse à la crise financière, il est devenu essentiel de diversifier les modes de financement, afin d'apporter un complément aux financements bancaires traditionnels ».

Michel Sapin, le 30 avril 2014 à l'occasion de la signature de la charte Euro-PP

→ Renforcer la capacité des banques à prêter davantage aux entreprises, et notamment aux TPE, PME et ETI

Grâce notamment à l'implication vigoureuse de la France, la Commission européenne a adopté le 10 octobre dernier des « actes délégués » qui favorisent une titrisation simple, sûre et de qualité.

La titrisation permet aux banques de sortir de leur bilan une partie des prêts qu'elles ont émis tout en conservant une part de risque afin d'éviter des dérives, ce qui leur permet de dégager de nouvelles capacités pour prêter. Ces actes délégués permettent d'ajuster le traitement prudentiel de la titrisation, tant pour les banques, qui peuvent ainsi dégager davantage de capacité de prêt, que pour les assureurs (qui figurent parmi les principaux acquéreurs des titres de titrisation).

À RETENIR

Même si les canaux de financement se diversifient, le crédit bancaire restera durablement majoritaire pour financer les entreprises en France, notamment les TPE-PME. D'où l'importance de développer une titrisation simple, sûre et de qualité pour renforcer les capacités de prêt pour les banques.

LES MESURES À VENIR

→ Moderniser les outils de financement de la trésorerie des entreprises

Le financement de la trésorerie est un enjeu essentiel pour toutes les entreprises quelle que soit leur taille. La question des délais de paiement, le rôle de BPI France, les perspectives en matière d'affacturage... sont cruciales.

S'agissant du financement de la trésorerie par le marché, des réformes sont également nécessaires. De fait, le marché français des titres de créances négociables est le second marché européen de financement à court et moyen terme des grandes entreprises (près de 400 Md€ d'encours). Créé en 1985, ce marché doit renforcer son attractivité.

La réforme reposera sur :

- une plus grande convergence vers les meilleurs standards internationaux
- une transparence accrue
- une simplification du cadre réglementaire

Au programme :

- **Internationalisation de la documentation financière utilisée pour les titres de créances négociables :** le renforcement de l'utilisation de l'anglais dans la documentation financière permettra d'améliorer l'accessibilité et la visibilité de ce marché auprès des investisseurs internationaux. Il s'agit **d'une première étape importante vers une réforme plus globale de ce marché.**
- **Simplification du cadre réglementaire des titres de créances négociables et alignement sur les standards internationaux les plus attractifs.**

→ Faciliter les introductions en bourse par un alignement de l'encadrement réglementaire aux autres États européens

Le cadre réglementaire français des introductions en bourse sera aligné sur les standards pratiqués par les autres États européens pour promouvoir la réalisation de ces opérations en France.

→ Favoriser la croissance des entreprises innovantes

Un label pour repérer les entreprises innovantes et accompagner leur croissance : Euronext, l'opérateur qui gère les Bourses de Paris, Amsterdam, Lisbonne et Bruxelles, a fait du marché des PME l'une de ses priorités depuis son entrée en bourse en juin dernier. Début 2015, il prévoit la mise en place d'un label qui sera attribué tous les ans à une cinquantaine de PME et ETI cotées sur les marchés et qui se seront particulièrement démarquées au cours des trois dernières années, tant par l'évolution de leurs cours de Bourse que la croissance de leur activité. L'enjeu est **d'améliorer la visibilité de ces entreprises auprès des investisseurs pour dynamiser le financement des entreprises innovantes en croissance.**

LES AUTRES PISTES DE TRAVAIL DU COMITÉ

→ Faciliter le financement des entreprises et les échanges internationaux en élargissant la gamme des services proposés par les acteurs de la Place de Paris

L'enjeu est de développer les services proposés par les infrastructures de marché (opérateurs boursiers Euronext, chambres de compensation...) et les plateformes de négociation pour permettre leur développement (par exemple élargissement de l'offre sur les matières premières, sur les émissions obligataires, ou encore les services de pension-livree (outil essentiel de financement sécurisé du secteur financier et de placement de trésorerie pour les grandes entreprises)).

→ Accompagner les jeunes entreprises en phase de fort développement en leur proposant des solutions de financement adaptées à leurs besoins

Les entreprises en forte croissance et les entreprises d'innovation doivent mieux pouvoir financer leurs besoins en capitaux en France. Aujourd'hui, les besoins de nos entreprises en forte croissance ne sont pas pleinement satisfaits et ces entreprises ont tendance à aller chercher des financements dans d'autres pays.

Il faut donc favoriser l'émergence de quelques fonds de capital-investissement de qualité et de taille suffisante pour pouvoir apporter des financements de 50 à 200 M€ pour ancrer les entreprises de croissance en France. Cette idée sera l'un des axes de travail importants du Gouvernement dans les prochains mois.

Faire de la place financière de Paris une place attractive et dynamique, tournée vers le financement de l'économie

Pour assurer le financement de l'économie et de la croissance et avoir une finance efficace, au service de l'économie réelle, la place financière de Paris doit être forte. Une place de Paris attractive permet de mobiliser les capitaux de manière efficace pour accompagner les besoins de financement des entreprises.

CONCRÈTEMENT, AUJOURD'HUI C'EST...

→ Mettre fin à la rétroactivité fiscale

À l'occasion de cette deuxième réunion du Comité, Michel Sapin rend publique une charte qui pose le principe de non-rétroactivité en matière fiscale. C'est la traduction détaillée de l'engagement qu'il avait pris le 27 août 2014.

« En matière fiscale, nous mettrons en œuvre le principe de non-rétroactivité fiscale. Cela veut dire plus de visibilité et la garantie que les règles du jeu sont connues suffisamment à l'avance ».

Michel Sapin, le 27 août 2014

Très concrètement, cela veut dire que les changements de fiscalité n'affecteront plus ni les exercices déjà clos, ni même les exercices en cours. Les acteurs auront de la visibilité et la garantie que les règles du jeu sont connues suffisamment à l'avance.

À RETENIR

L'adoption par le Gouvernement d'une charte en matière de fiscalité renforce la prévisibilité fiscale en France. Elle offre aux entreprises localisées en France un cadre fiscal plus attractif et accroît l'attrait de la France aux yeux des investisseurs étrangers.

LES MESURES À VENIR

→ **Rendre plus attractif le régime fiscal des actions gratuites de performance et des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE*)**

Les attributions gratuites d'actions constituent un puissant instrument d'intéressement des salariés et des cadres dirigeants à l'augmentation de la valeur de leur société. Elles sont ainsi le moteur d'une plus forte implication des bénéficiaires, pour que ces derniers contribuent au développement de l'entreprise. Le projet de loi pour l'activité et la croissance qui sera examiné par le Parlement début 2015 simplifiera et allégera les modalités d'imposition du gain d'acquisition des actions gratuites, égal à la valeur des actions gratuites au jour de leur attribution définitive, afin d'augmenter l'attractivité de ce dispositif.

LES BSPCE, C'EST QUOI ?

Les BSPCE sont une forme d'options sur titres ouvrant droit à un régime fiscal et social avantageux pour le contribuable (impôt sur le revenu perçu au taux proportionnel de 19 %) et pour son employeur (exonération de cotisations et contributions sociales). Leur attribution est réservée aux jeunes sociétés innovantes, afin de leur permettre de s'attacher, par le biais d'un intéressement à leur capital, le concours de salariés de haut niveau. Conformément à l'engagement pris par le Président de la République dans son discours du 12 février 2014 à San Francisco, les conditions d'attribution des BSPCE seront assouplies dans le cadre du projet de loi pour l'activité et la croissance afin de mieux accompagner les jeunes entreprises innovantes dans leur développement.

→ **Améliorer l'efficacité du régime des impatriés**

Le régime fiscal des impatriés sera amélioré dans le cadre du projet de loi pour la croissance et l'activité mais la durée du régime restera en revanche fixée à 5 ans, comme avant. Les bénéficiaires pourront conserver le bénéfice du régime même en cas de changement de fonctions au sein de l'entreprise ou au sein d'une autre entreprise du même groupe.

LES AUTRES PISTES DE TRAVAIL DU COMITÉ

→ Adapter le cadre réglementaire aux standards pratiqués par les autres États européens

À la suite du lancement du comité en juin dernier, près de 150 propositions d'amélioration de notre cadre législatif et réglementaire en matière d'activités financières ont été produites.

Ces propositions vont maintenant être expertisées et regroupées par grandes thématiques pour lesquelles, lorsque cela est possible, une comparaison avec le cadre réglementaire de nos principaux concurrents européens sera effectuée.

De manière générale, chaque fois qu'une norme supplémentaire existe en France par rapport aux standards pratiqués par les autres États européens, la question devra se poser de savoir s'il s'agit d'une norme utile, auquel cas l'objectif sera de la porter au niveau européen, ou inutile, auquel cas l'objectif sera d'y renoncer.

→ Affiner le positionnement stratégique de la Place de Paris, dans un contexte d'approfondissement de l'union des marchés de capitaux

Malgré les atouts certains de la Place de Paris (filiales industrielles d'excellence en matière financière ; présence de sièges sociaux de grandes entreprises ; écosystème global complet ; positionnement au cœur de la zone euro), le développement des places concurrentes offensives et attractives impose de réfléchir à un positionnement stratégique clair. Le prochain comité permettra de clarifier cette stratégie.

→ Favoriser la localisation en France des sièges sociaux et des centres de décision

Favoriser la localisation des sièges sociaux et des centres de décisions des entreprises françaises ou étrangères est un enjeu majeur pour l'attractivité de la place financière. Les membres du comité poursuivront la réflexion sur ce sujet d'ici au prochain comité.

Contact presse

sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr

01.53.18.41.13

economie.gouv.fr

[@Min_Finances](#)